



Lignes directrices sur la supervision des assistants en santé de la communication (ASC) Modifications aux règlements et aux règles

Message du registraire (AGA – 1er octobre 2021)

Au cours des derniers mois, j'ai communiqué avec mes collègues d'autres administrations réglementées pour effectuer plusieurs analyses panoramiques afin de m'assurer que nos pratiques continuent d'être conformes à celles des autres provinces. L'une de ces analyses comprenait l'utilisation de personnel de soutien qui, dans nos règlements et règles, sont appelés assistants en santé de la communication (ASC). D'autres administrations réglementées se sont éloignées du modèle de supervision statique basé sur 25 % (actuellement utilisé par l'AOANB) en faveur de l'utilisation d'un modèle de supervision de l'ASC basé sur les compétences et les risques.

J'ai présenté cette information à notre Comité de législation et à notre Conseil exécutif pour approbation, et il a été convenu que la prise de décision concernant la quantité et le type de supervision requis pour les ASC devrait reposer sur un jugement professionnel et clinique suivant un modèle fondé sur les compétences et les risques. Cela nous place une fois de plus en harmonie avec les autres provinces et permet de centrer les décisions concernant le montant et le type de supervision dans le cadre de nos membres compétents.

Qu'est-ce que cela signifie pour les membres ?

Cela signifie qu'une supervision de 25 % n'est plus une forme de supervision efficace. Le clinicien superviseur peut maintenant prendre en considération la complexité du client, le risque de préjudice associé à la tâche assignée, la compétence spécifique, la base de connaissances, l'expérience et le niveau de confort de l'ASC, ainsi que l'expérience et le niveau de confort du membre superviseur. Cela éliminerait la nécessité de demandes de dérogation, car les membres se référeraient à un ensemble de lignes directrices pour les aider dans leur décision, en ce qui concerne le montant et le type de surveillance requis. Lorsque le risque global pour le client est faible, que l'expérience de l'ASC dans la tâche assignée est élevée et que le niveau de confort du membre superviseur est élevé, seule une supervision peu fréquente et indirecte peut être requise. Au fur et à mesure que le risque pour le client augmente, et lorsque l'expérience de l'ASC pour la tâche assignée est limitée, une supervision plus directe et plus fréquente peut être nécessaire.

Le membre réglementé de l'AOANB déterminerait le montant de la surveillance directe et/ou indirecte requise pour les ASC, à condition que le membre réglementé superviseur ait une justification solide pour appuyer ses décisions et qu'il soit en mesure d'articuler cette justification si l'AOANB l'exige.

J'ai pu obtenir la permission de l'ACSLPA (Alberta College of Speech-Language Pathologists and Audiologists) d'adopter et d'adapter (au besoin) leur Lignes directrices pour le travail avec le personnel de soutien des orthophonistes et des audiologistes; Révisé en mars 2021. Le tableau ci-dessous est tiré du document des lignes directrices. Il a été rédigé pour aider les orthophonistes et les audiologistes à prendre des décisions concernant la quantité et le type de supervision requis.

Annexe A : Rubrique d'affectation : Facteurs à prendre en compte, Guide de compréhension des risques et de supervision

FACTEURS À PRENDRE EN COMPTE					
Nature de l'activité <ul style="list-style-type: none"> À quel point est-ce complexe? Y a-t-il des protocoles ou des procédures en place? Dans quelle mesure les résultats sont-ils prévisibles? Le contexte est-il compliqué par l'environnement, la participation d'autrui ou des soutiens limités? 	Activité de routine effectuée souvent dans un contexte bien défini	Activité de routine avec un contexte bien défini	Activité de routine dans un contexte plus difficile ou multiforme	Activité complexe avec un contexte bien défini	Activité complexe dans un contexte difficile ou multiforme
Probabilité d'un événement indésirable <ul style="list-style-type: none"> Quels sont les risques associés à l'activité (considérez le client, l'ASC, d'autres) ? 	Risque minimal ou nul Un temps important peut s'écouler avant que les erreurs n'aient un impact	Risque minimal Quelque temps peut s'écouler avant que l'impact des erreurs ne soit évident	Potentiel de risque léger Peu de temps avant que l'impact ou les erreurs ne soient évidents	Potentiel de risque modéré L'impact peut être mis en évidence avant la prochaine occasion de surveillance	Potentiel de risque élevé Les erreurs ont un impact immédiat/rapide
Client <ul style="list-style-type: none"> Gravité, stabilité et complexité de l'état Risques de détérioration ou de blessure Degré d'impact potentiel de l'activité Motivation du client ou état émotionnel 	Stable Condition/problèmes fréquemment rencontrés	Stable Condition/problèmes quelque peu complexes mais familiers	Fluctuation Conditions/problèmes plus complexes ou moins familiers	Degrés élevés de fluctuation Condition complexe et moins familière	Instable Complexe et inconnu
Taux de variation prévu <ul style="list-style-type: none"> L'état du client progresse-t-il ou diminue-t-il rapidement? Les stratégies ou le plan de soins nécessitent-ils des modifications fréquentes ? 	Lenteur des progrès ou déclin avec un besoin peu fréquent de changements aux stratégies ou au plan de soins	Progrès ou déclin modérés et prévisibles avec nécessité prévisible de changements dans les stratégies ou le plan de soins	Progrès continus ou déclin anticipés avec nécessité régulière d'un examen des stratégies et du plan de soins	Progrès continus ou déclin avec nécessité de modifier fréquemment les stratégies et le plan de soins	Progression ou déclin rapide avec modifications requises au cours de chaque intervention
ASC Compétence & Confiance <ul style="list-style-type: none"> Aptitudes, connaissances et compétences actuelles Expérience récente avec des activités et des clients similaires Fréquence d'activité assignée Familiarité avec les technologies et l'équipement Confiance dans l'activité 	Capable d'anticiper les résultats et de reconnaître rapidement les besoins du client en fonction de l'expérience passée Agir en tant qu'entraîneur et mentor auprès de ses pairs	Compétent dans tous les contextes ; flexible lorsque vous travaillez dans les paramètres de l'activité Expérience récente et fréquente	Autosuffisant et conscient des résultats et des modifications requises Avoir de l'expérience et démontrer des compétences dans le contexte donné	Compétence de base et compréhension de départ des adaptations potentielles Expérience limitée de la compétence démontrée dans des contextes spécifiques	Nouveau dans l'activité et la population de clients Nécessite des instructions fréquentes ou une redirection de la part du thérapeute
Relation avec ACS	Très établi	Plus établi	Établi	Moins établi	Non établi
RISQUE GLOBAL					
SUPERVISION GUIDE					
Adapté de Alberta Health Services (2016) Assignment, Monitoring and Evaluation of Therapy Assistants					
FRÉQUENCE ET TYPE	Peu fréquent Principalement indirect	Intermittent Direct et indirect	Régulier Direct et indirect	Fréquent Direct et indirect avec un accès facile au thérapeute	Continu La plupart du temps direct avec un accès immédiat à la supervision directe

Tableau tiré de: [ACSLPA \(Alberta College of Speech-Language Pathologists and Audiologists\): Speech-Language Pathologists' and Audiologists' Guideline for Working with Support Personnel; Révisé en mars 2021.](#)

Tableau adapté de : [Alberta Health Services \(2016\) Assignment, Monitoring and Evaluation of Therapy Assistants.](#)

Soumis par:
Nicole Fowler
Registraire de la NBASLPA
AGA – 1er octobre 2021